

Interpellation urgente au sujet de la suppression de la Halte Le Lussex

Conformément à l'art. 66 du Règlement du Conseil communal, les soussignés déposent une interpellation au sujet de la suppression de la Halte du Lussex dès le 15 décembre 2020, en relation avec le nouvel horaire du LEB.

Dans les séances du Conseil communal des 18 et 25 juin dernier, la Municipalité a indiqué, d'une part, qu'elle s'était déterminée au sujet de la suppression définitive de la Halte du Lussex, sans toutefois indiquer quelle a été sa position. Par ailleurs, il a également été signalé qu'une rencontre devait avoir lieu le 2 juillet 2020 entre la Présidente du Conseil d'Etat et une délégation du Conseil d'administration du LEB.

Nous demandons à la Municipalité de bien vouloir nous indiquer quelle a été la détermination de la Municipalité lorsqu'elle a appris l'intention de supprimer la Halte du Lussex à l'occasion du nouvel horaire. Peut-on également savoir ce qu'il est ressorti de la rencontre précitée ? Est-ce qu'à l'occasion de cette suppression une extension de la zone tarifaire 12 de Mobilis a été demandée ?

Conformément aux dispositions réglementaires, nous informons ce jour Madame la Présidente du Conseil communal du dépôt de cette interpellation. Un exemplaire est également adressé à La Municipalité pour lui permettre de répondre aux points susmentionnés lors de la séance du 10 décembre prochain.

D'ores et déjà, nous précisons qu'à l'issue de la discussion les 5 conseillers communaux soussignés déposeront la résolution suivante :

« Le Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne demande à la Municipalité de déposer une demande formelle pour l'incorporation dans les meilleurs délais de la Gare de Romanel-sur-Lausanne dans la zone tarifaire 12 de Mobilis ».

Ainsi fait à Romanel-sur-Lausanne, le 6 octobre 2020

Guillaume Deriaz Alain Bally Laurent Corthésy Piero-Antonio Ferazza Pierre-Olivier Hornung